

COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU SIVOS abc

VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

A 18 heures 30

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire le Vendredi 15 Décembre 2023 à 18 heures 30 à la cantine de l'école de Colomby-Anguerny sous la présidence de Monsieur ALLAIS Guy.

Présents : ALLAIS Guy, GAUQUELIN Yves, HALLUIN Lénaïc, LEMARQUAND Jacqueline, MARGUERITE Véronique, MENY Marianne,

Absents excusés : CHAMBRELAN Nathalie, DELAHAYE Nicolas, FOULON Catherine, GUILLOUARD Jean-Luc, PROVOST Alain ;

Absent : LE BRET Patrick ;

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 08/11/2023
2. Création poste Adjoint Administratif à 15/35^{ème}
3. Questions diverses

Monsieur le Président fait l'appel et constate que le quorum est atteint ouvre la séance à 18 heures 45.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame HALLUIN Lénaïc est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu du Comité Syndical du 08/11/2023 est approuvé **l'unanimité**.

2. Création de poste Adjoint Administratif à 15/35^{ème} (Délibération N° A2023-0028)

VU le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, que l'agent actuellement en poste au secrétariat du SIVOS abc en tant qu'Adjoint Administratif Territorial à temps complet a demandé sa mutation à compter du 02/01/2024 ;

CONSIDÉRANT que l'agent recruté pour pourvoir le poste vacant occupe actuellement un poste à 15/35^{ème} avec une fin de préavis au 01/01/2024 et un poste à 20/35^{ème} avec une fin de préavis au 24/02/2024,

CONSIDÉRANT que les collectivités n'ont pu se mettre d'accord sur une date de préavis commune,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de fonctionnement du service du secrétariat du Sivos Abc, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjoint Administratifs Territoriaux,

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste

Il est créé un poste de Adjoint Administratif Territorial, à compter du 01/01/2024, dans le cadre d'emplois des Adjoint Administratifs, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de Secrétaire du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Anisy, Basly, Colomby-Anguerny.

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'Article L332-8 3° Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade de Adjoint Administratif Territorial sur l'échelle C1.

Le régime indemnitaire est facultatif.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 15/35^{ème}.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité (ou de l'établissement) est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Article 5 : exécution.

Le conseil syndical adopte l'**unanimité**.

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

3. Questions diverses

- *Communication sur les écoles :*

Une réunion pour promouvoir les écoles est fixée au 18 janvier 2024 à 19h00
Envoyer une convocation à tous les membres du Sivos.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt les débats, remercie les membres du Comité et lève la séance à 19 heures 00.

PREFECTURE DU CALVADOS
Président, Guy ALLAIS

12 JAN. 2024

COURRIER

Sivos abc
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
Anisy, Basly, Colomby-Anguerny

COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

FEUILLE DE PRÉSENCE

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 08/11/2023
- 2 Création de poste Adjoint Administratif 15/35^{ème}
- 3 Questions diverses

SIGNATURES :

Dénomination	Signature	Dénomination	Signature	Dénomination	Signature
ALLAIS Guy Président		LEMARQUAND Jacqueline 1 ^{ère} Vice-Présidente		MARGUERITE Véronique 2 ^{ème} Vice-Présidente	
CHAMBRELAN Nathalie Titulaire	Excusée	FOULON Catherine Titulaire	Excusée	HALLUIN Lénaïc Titulaire	
LE BRET Patrick Titulaire	Absent	MENY Marianne Titulaire		PROVOST Alain Titulaire	Excusé
DELAHAYE Nicolas Suppléant	Excusé	GAUQUELIN Yves Suppléant		GUILLOUARD Jean-Luc Suppléant	Excusé

PREFECTURE DU CALVADOS

12 JAN. 2024

COURRIER

